

Pam

78

92

AVRIL 2019

Guide d'information

Un réseau plus accessible pour tous les Yvelinois et les Hauts-séquanais



Qu'est-ce que le PAM ?

PAM 78-92 « Pour Aider à la Mobilité » est un dispositif de transport collectif à la demande dédié aux personnes à mobilité réduite.

Il est mis en œuvre par les Conseils Départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine, sur délégation d'Île-de-France Mobilités, et en partenariat avec la Région Île-de-France.

Le groupement formé par les entreprises TRANSDEV et CITEMOBIL est le prestataire de ce service. TRANSDEV assure la gestion de la centrale de réservation et de la facturation et CITEMOBIL assure le transport.

Pour qui ?

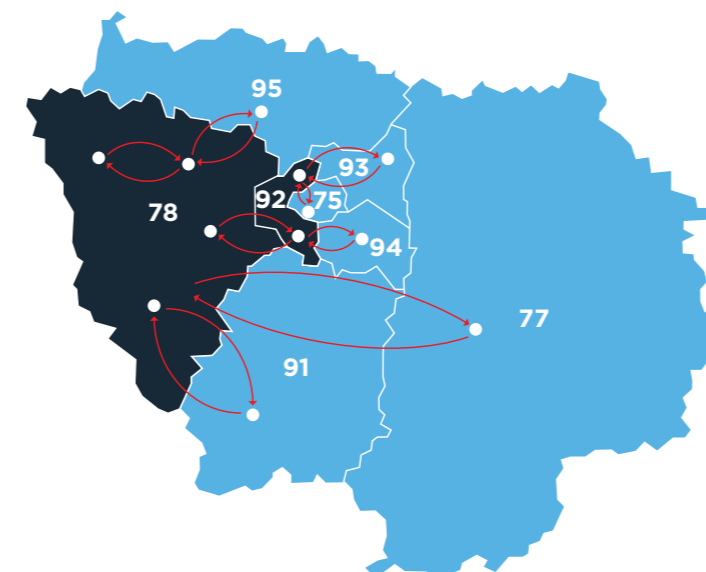
Le PAM 78-92 est accessible, sur inscription et réservation, aux personnes résidant dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines et répondant aux critères suivants :

Ayants-droit au service PAM 78-92	Titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion avec la mention invalidité ou d'une carte d'invalidité.
	Titulaires d'une carte de stationnement délivrée par l'office national des anciens combattants (double barre, Ministère de la Défense).
	Bénéficiaires de l'APA girés 1 à 2 (et pour le Département des Yvelines, les GIR 3 et 4 sont éligibles pour les trajets vers les centres d'accueil de jour).
	Uniquement dans les Hauts de Seine, anciens usagers du GIHP ayant fait le choix du service PAM dès sa mise en œuvre, en février 2010.

Les bénéficiaires du titre améthyste peuvent s'inscrire au PAM.

Pour aller où ?

Le PAM 78-92 vous transporte partout en Île-de-France, sous réserve que chaque trajet ait pour origine ou destination une commune des Hauts-de-Seine ou des Yvelines.



Trajets non éligibles au PAM 78-92 :

- Trajets inférieurs à 500 mètres,
- Déplacements sanitaires et médicaux pris en charge par la Sécurité Sociale,
- Déplacements effectués vers des établissements scolaires ou universitaires, pris en charge par Île-de-France Mobilités,
- Déplacements effectués dans le cadre de la prise en charge des Établissements Médico-Sociaux (EHPAD, ESAT, FAM, MAS, IME, ...).

Les trajets vers les centres d'accueil de jour sont éligibles dans le Département des Yvelines.

Quand ?

Le PAM 78-92 vous transporte
7j/7 de 6h à minuit (0h00)
à l'exception du 1^{er} mai.

Pam 78 92

à votre service !

PAM 78-92
12, avenue des Prés
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
pam78-92@transdev.com
Tél. : 0 806 00 78 92



www.pam78-92.fr

Comment ça marche ?

1. Faire une demande d'inscription

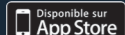

Demandez votre dossier d'inscription par courrier, par email, par téléphone, ou en le téléchargeant directement sur le site : www.pam78-92.fr

2. Transmettre votre dossier

Retourner votre dossier dûment complété et accompagné des pièces justificatives, par email à l'adresse suivante : pam78-92@transdev.com ou par courrier.

Dès acceptation de votre dossier, vous recevrez par courrier un numéro d'identification qui vous permettra d'**effectuer vos réservations**.

Réserver votre trajet

- Par téléphone au 0 806 00 78 92
- Sur l'application PAM78-92  
- Par Internet en allant sur Votre Compte



- Par courriel à pam78-92@transdev.com en détaillant : date, horaires, adresses complètes de prise en charge et de dépose, indications utiles sur le lieu, présence ou non d'un accompagnateur.

3. Réserver votre transport régulier

Vous effectuez le même trajet aux mêmes jours et aux mêmes horaires, pendant 2 mois minimum ?

Obtenez le formulaire de transport régulier sur simple demande, par courrier, par email, par téléphone, ou en le téléchargeant directement sur le site : www.pam78-92.fr.

Envoyez le formulaire dûment complété au moins 2 semaines avant le premier transport à l'adresse mail suivante : pam78-92@transdev.com ou par courrier. Vous recevrez une réponse dans les 15 jours qui suivent l'envoi de la demande.

Pour modifier, suspendre quelques temps ou arrêter définitivement un transport régulier, vous devez **prévenir le service réservation du PAM 78-92 au moins 15 jours avant par écrit**.

Combien ça coûte ?

Tarifs valables pour l'année à partir du 1^{er} janvier 2019.



	Distance à vol d'oiseau	Tarif/personne/trajet
Zone 1	de 500 m à 15 km	8.20 €
Zone 2	de 15 km à 30 km	12.30 €
Zone 3	de 30 km à 50 km	20.50 €
Zone 4	plus de 50 km	41.00 €

Comment payer votre trajet ?

Pour vos trajets occasionnels, le paiement s'effectue à l'avance en approvisionnant votre compte mobilité par les moyens suivants :

- Chèque, à l'ordre de Transdev, à envoyer l'adresse de PAM 78-92 (délai de traitement 3 à 5 jours),
- Carte bleue, en appelant le 0 806 00 78 92,
- Virement bancaire.

Pour vos trajets réguliers, une facture vous sera envoyée chaque mois par courrier. Vous pouvez régler votre facture par :

- Chèque, à l'ordre de Transdev, à envoyer l'adresse de PAM 78-92,
- Carte bleue, en appelant le 0 806 00 78 92,
- Virement bancaire,
- Prélèvement bancaire automatique.

Les conducteurs ne sont pas habilités à recevoir ni paiements, ni pourboires.

Comment annuler votre trajet ?

En cas d'annulation de votre trajet, vous devez prévenir le service du PAM 78-92 au minimum 24 heures avant l'horaire prévu.

Passé ce délai, le montant du trajet vous sera débité en intégralité.

En cas d'absence, ou d'annulation au moment de votre prise en charge, une pénalité forfaitaire de 25€ vous sera facturée.

Vous souhaitez être accompagné ?



Accompagnateur obligatoire

L'accompagnateur de votre choix doit être majeur, valide et apte à vous assister par sa connaissance du handicap. Il bénéficiera alors du transport gratuitement. Son trajet est identique au vôtre et ne pourra voyager, à bord du service PAM 78-92, sans vous. **Si vous devez obligatoirement bénéficier d'un accompagnateur pour vous déplacer, vous devez le signaler au service du PAM 78-92 lors de votre inscription et également au moment de votre réservation.**

Accompagnant

Si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnant pour votre déplacement, c'est possible.

L'accompagnant est autorisé à utiliser le transport dans la limite des places disponibles et devra payer son transport au même tarif que le vôtre.

Vous devez signaler la présence de l'accompagnant au moment de votre réservation.

Quelques règles pour bien voyager.

Sachez que vous êtes systématiquement pris en charge par nos conducteurs-accompagnateurs formés à la conduite souple et aux gestes et postures liés à l'activité de transport de personnes à mobilité réduite.

Ponctualité

Nous vous invitons à vous présenter à l'adresse de prise en charge 5 minutes avant l'horaire fixé. Passé 5 minutes après l'heure planifiée, le véhicule sera en mesure de partir afin de ne pas pénaliser les autres usagers du service.

Transport d'enfants

Le PAM est accessible aux enfants non accompagnés à partir de 10 ans, sous réserve d'un accord parental écrit et que cet enfant puisse être transporté sans accompagnement.

Les animaux

Les chiens-guides et chiens d'assistance sont autorisés à bord (ils doivent être tenus en laisse). Leur présence doit être signalée à la réservation.

Le bagage

La présence de bagage doit être signalée lors de la réservation. Un bagage ou un colis peu encombrant (équivalant à un bagage à main) est accepté à bord à condition qu'il ne génère aucune gêne et aucun danger pour les autres voyageurs.

Votre bagage est sous votre entière responsabilité, et le conducteur n'est pas tenu d'en assurer son portage.

Toute demande particulière (plusieurs bagages lors de départ en vacances) devra être signalée à la réservation et sera soumise à accord, en raison d'éventuels problèmes de sécurité et selon les disponibilités du service et des véhicules.

Les règles de bonne conduite et de sécurité

Vous devez respecter les consignes de sécurité, telles que le port de la ceinture ou la fixation du fauteuil.

Vous ne devez pas avoir un comportement qui risque d'incommoder les autres passagers. Il est interdit de fumer dans le véhicule, de monter en état d'ébriété, ou d'introduire un produit dangereux, salissant ou encombrant à bord.

La personne équipée d'un fauteuil roulant doit garantir sa propreté, son bon état de fonctionnement et de maintenance. Elle s'assure de la présence d'équipements indispensables à sa prise en charge et à son arrimage (freins, roulette anti-bascule, poignées, points de fixation pour attache, ...).

En cas de non-respect de ces règles, le PAM 78-92 peut vous refuser l'accès au service.

Le règlement complet d'exploitation peut être remis à votre demande.

Nous vous souhaitons un bon voyage sur le réseau PAM 78-92